



CAPA du 23 mars 2018

Déclaration liminaire du SE-Unsa

Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines,

Mesdames et Messieurs les membres des services du personnel,

C'est aujourd'hui que se tient la première CAPA pour le corps des Psychologues de l'Education Nationale. C'est aussi la première fois que les promotions des collègues du 1^{er} degré sont examinées et traitées au niveau académique.

En préambule, nous souhaitons remercier les personnels des services de la gestion individuelle et collective pour la qualité de leur investissement et nous mesurons la charge de travail qui leur incombe.

Nous dénonçons néanmoins les difficultés rencontrées dans la prise en charge nouvelle de la gestion des Psychologues EDA par vos services et notamment le manque de liaison entre la gestion départementale et la gestion rectorale. Cela a conduit à une rupture préjudiciable à nos collègues, notamment sur le plan financier (suspension du paiement du SFT et des primes d'éducation prioritaire) et sur le plan de la communication (problèmes de diffusion des circulaires académiques et des informations générales). L'absence de circulaire ministérielle propre à la gestion des PsyEN ne facilite pas les choses. La tenue d'un groupe de travail avec le service de la division des personnels (DPE4) permettrait une clarification des procédures concernant la carrière des psychologues et un ajustement face aux difficultés rencontrées.

Nous regrettons de ne pas avoir été associées en tant qu'élues, représentantes des psychologues au groupe de travail relatif au mouvement intra-académique qui s'est tenu en février 2018. Les psychologues EDA participent pour la 1^{ère} fois à un mouvement de ce type et n'en maîtrisent absolument pas les règles. Les élues peuvent apporter leur expertise dans l'analyse des besoins. La circulaire du mouvement intra-académique, par son caractère général, est peu adaptée aux PsyEN. Il aurait été indispensable d'y ajouter une annexe spécifique leur expliquant le fonctionnement du mouvement et les modalités particulières de participation. Faute d'informations adaptées, vos services ont été submergés de demandes d'éclaircissement sur les procédures, calculs de barèmes...

Beaucoup de collègues nous ont, par ailleurs, signalé que leurs postes apparaissaient vacants, alors qu'ils ne l'étaient pas. Cela a généré beaucoup de stress et d'interrogation : devaient-ils à nouveau participer au mouvement ?

Le SE-UNSA demande à être systématiquement associé aux groupes de travail qui concernent les PsyEN et souhaite la tenue d'une réunion dès la fin de cette année scolaire pour faire le bilan des opérations de promotions et de mutations.

Merci de votre attention.

Les psychologues élues du SE-UNSA